

Rapport au conseil

Commentaires reçus relativement au Règlements numéro 340-20, 576-3 et 577-15

Consultations écrites tenant lieu de consultation publique

Des avis publics ont été publiés à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville tel que stipulé au Règlement numéro 009 établissant les modalités de publication des avis publics. Suite à ces avis, aucune question, ni aucun commentaire n'ont été communiqués aux employés de la Ville.



Flavie Robitaille

Greffière

11 juin 2020